

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 4 juin 2018 – 20 heures

Présents : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENNAZ, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Jean-Claude DANET, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Géraldine GERIN
Monsieur Laurent GUILLEMIN
Monsieur David SUPPLICIAU

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry ARLETTAZ

Monsieur le Maire indique qu'il est procédé préalablement à l'examen des questions à l'ordre du jour, au tirage au sort des jurés d'assises pour 2019. Le nombre de jurés étant fixé à 2 pour la commune de Neuvy, il est procédé au tirage au sort du triple de ce nombre, soit 6 noms parmi les administrés inscrits sur la liste électorale.

La séance du Conseil Municipal débute.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal. Aucune subvention nouvelle n'a été notifiée.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale qui, interpellé par Madame Perrine GOULET, députée de la Nièvre, au sujet de la fermeture de classes dans le département, indique avoir transmis le courrier de Madame GOULET à Madame la rectrice d'Académie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale que le rapport 2017 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire est mis à disposition du public, à l'accueil de la Mairie.

La Fête de la Pêche, organisée par l'association de pêche La Myennoise, s'est déroulée le dimanche 3 juin dernier. Une cinquantaine de truites ont été pêchées. Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel PARRAIN pour avoir représenté la commune à cette belle manifestation.

Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la Musique aura lieu le 16 juin prochain. Un groupe de produira Place de la Paix et un chanteur interprétera le répertoire de Johnny Hallyday au Quai de Loire. Le concert de clôture du festival « Deux croches Loire » se déroulera à Neuvy le 23 juin prochain à la salle des fêtes de Neuvy. Enfin, la Fête Nationale sera célébrée le 7 juillet prochain. Des structures gonflables seront installées Place Semence, un groupe de musique se produira Place de la Paix, une retraite « aux bâtons lumineux » sera organisée avant le feu d'artifice, prévu à 23h au terrain de boules.

1- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ / ANNEE 2018

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit valider le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz. Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour 2018 au taux maximum de 1,2%, correspondant à une recette de 526 € (518 € en 2017).

2- DELIBERATION PORTANT DESAFFECTATION ET ALIENATION DE PORTIONS DE CHEMINS RURAUX APRES ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de portions des chemins ruraux dits « du Mauvais Pas », « des Calos », et « de Marvy », en vue de leur cession à des riverains ayant réalisé ou souhaitant réaliser des aménagements sur ces parties de chemins ruraux. L'enquête publique s'est déroulée du 29 mars au 14 avril 2018. Des recommandations ont été formulées par le commissaire-enquêteur, qui émet un avis favorable au projet d'aliénation desdits chemins.

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente desdites portions à l'euro symbolique, de laisser à la charge des riverains acquéreurs les frais de bornage et d'acquisition (frais de notaire notamment) des parcelles, d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique par la commune des parcelles destinées à assurer la continuité des chemins et d'assumer les frais d'acquisition de ces parcelles.

3- RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE LA C.C.L.N.V. - COMPETENCE VOIRIE

Par délibération du 27 juin 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain a décidé de rejeter la compétence voirie à compter du 1^{er} juillet 2017. Monsieur le Maire rappelle que 11 communes de l'ex-canton de Pouilly-sur-Loire avaient confié la compétence voirie à l'ancienne Communauté de Communes Loire et Vignoble, fusionnée au 1^{er} janvier 2017 avec les communautés de communes En Donziais et Loire et Nohain. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la C.C.L.V.N. a par conséquent procédé au calcul des charges liées à cette compétence et au reversement financier à ces communes. Le rapport de la C.L.E.C.T. a été communiqué aux 30 communes de la C.C.L.V.N. le 28 mars dernier, qui doivent

délibérer sur ce rapport dans les 3 mois suivant sa réception. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la C.L.E.C.T. portant sur l'évaluation de la compétence voirie.

4- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT C.A.F. – SUBVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

La Commune a signé en 2015 une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Nièvre pour la fixation des modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'accueil périscolaire, l'accueil extrascolaire et pour l'aide spécifique aux rythmes scolaires devant arriver à terme le 31 décembre 2018. Les taux d'intervention de la C.A.F. ayant été modifiés pour l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire, la C.A.F. propose la signature de trois nouvelles conventions pour une durée de 4 ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour l'activité périscolaire.

5- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT C.A.F. – PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

De même, pour ALSH extrascolaire dont la commune reste gestionnaire en vertu de la convention de prestation de services signée avec la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour l'activité extrascolaire.

6- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT C.A.F. – AIDE SPECIFIQUE RYTHMES SCOLAIRES

Enfin, le projet de convention d'objectifs et de financement de la C.A.F. couvre la période du 1^{er} janvier 2018 au 6 juillet 2018, date à laquelle les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P./N.A.P.) cesseront eu égard à l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours hebdomadaires pour la rentrée scolaire 2018-2019. Conclue pour une période de 4 années, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, cette convention cessera de facto à la rentrée scolaire prochaine. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement au titre de l'aide spécifique aux rythmes scolaires.

7- VIREMENTS DE CREDITS

Suite au versement d'une subvention de 11 520,00 € de l'Agence de l'Environnement et de l'Energie (ADEME) pour le financement des travaux de dépollution du Champ des Grillons, à la réalisation de petits travaux ou achats de matériels non prévus au budget primitif, ainsi qu'à la création des programmes d'investissement dédiés à la réalisation d'une voirie salle polyvalente et d'un parking rue des Vignerons, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux ajustements de crédits suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2135/313 – Matériel 2017			- 745.51 €	
2183/313 – Matériel 2017			- 94.6 €	
2313/320- Bâtiments terrains 2018			-28088.78€	
2313/299 – Salle des fêtes			+28883.18	
2184/319 – Matériel 2018			+ 885.60 €	
2158/319 – Matériel 2018			+3100.00€	
2183/319- Matériel 2018			+500.00 €	
2135/319 – Matériel 2018			+364.11 €	
132/308-Subvention ADEME dépollution Champ des Grillons				+11520.00 €
2315/307 – Aménagement Entrée Sud			- 20000.00€	
2313/318 – Chauffage Salle polyvalente			- 1000.00 €	
2315/323 – Voirie 2018			- 23710.00€	
2315/322- Sécurisation voies communales			+ 4000.00 €	
2315/324 – Réfection des Ponts			+ 14818.00 €	
2315/326- Voirie Salle polyvalente			+ 20993.00 €	
2315/327 – Parking Rue des Vignerons			+11615.00 €	

Monsieur le Maire indique qu'une réclamation a été portée au cahier de doléances au sujet des travaux réalisés par le SIAEP sur les canalisations d'eau potable à Gardefort. Les travaux n'étaient pas terminés. Les remarques de cet administré ont été prises en compte.

La parole est donnée au public. Aucune demande n'est formulée.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Thierry ARLETTAZ

Le Maire,
Patrick BONDEUX

